

COMMUNE CAUSSE DE LA SELLE

Séance du 21 décembre 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation:

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre à 15 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH

Votants: 11

Abstention:0

Contre:0

Pour: 11

Présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Eric BALJOU, Françoise MELLADO, Serge COMBETTES, Lidwine SARDO, Michel VIALLA, Patrice CHAPTAL, Béatrice BACON, Martine SENERAY, Hélène HERRADA

Excusés:

Absents:

Représentés: Claire PITOT par Philippe DOUTREMEPUICH

Secrétaire de séance: Lidwine SARDO

Objet: Autorisation signature convention de donation oeuvre d'art - 2022_051

Monsieur Le Maire expose au conseil que suite à la sixième édition de la manifestation "Aux bords des paysages" organisée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint -Loup sur notre commune, exposant les oeuvres de Charles MALHERBE sur l'esplanade du village, l'artiste souhaite céder à titre gracieux les trois éléments de l'installation artistique "Stèles" à la commune.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention de donation de l'oeuvre d'art.

Ouïes les explications de Monsieur Le Maire, le conseil, à l'unanimité, l'autorise à signer la convention présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit,

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr